

PANNEAUX DU COMITÉ SOCIAL ET ÉCONOMIQUE ET SYNDICAUX - AUDIT D'EMPLACEMENT



OBLIGATOIRE SI APPLICABLE

OBLIGATOIRE SI REPRÉSENTATION CONCERNÉE - AUDIT RPC

RPC-SUP-012

Les panneaux matériels sont fournis et posés par l'établissement. Ce support contrôle leur présence et leur accessibilité ; il ne remplace pas le panneau réel.

ÉTABLISSEMENT	ZONE / UNITÉ	DATE	AUDITEUR / RESPONSABLE
---------------	--------------	------	------------------------

Point contrôlé	Donnée site	Constat	Critère	Action / échéance	Validation
Panneau du comité social et économique installé si comité social et économique en place	Emplacement exact :	Dimensions / état :	Accessible aux salariés :	Action / date :	Visa :
Panneau syndical par section syndicale concernée	Emplacement exact :	Dimensions / état :	Distinct du panneau du comité social et économique :	Action / date :	Visa :
Accès pendant les horaires habituels	Horaires vérifiés :	Obstacle / verrou :	Résultat :	Action / date :	Visa :
Confidentialité et absence de retrait non autorisé	Règle communiquée :	Incident constaté :	Résultat :	Action / date :	Visa :
Emplacement connu des représentants	Consultés le :	Observation :	Accord / réserve :	Action / date :	Visa :
Photographie datée et plan de localisation classés	Référence photo :	Version du plan :	Emplacement preuve :	Revue prévue :	Visa :